

Groupe de travail interdisciplinaire „Pferd Schweiz/Cheval Suisse“

Politique nationale du cheval – Du cheval à l'éleveur, au détenteur, au cavalier

Adresse:
Schmittenweg 445
5053 Staffelbach
info@vsp-fsec.ch

Administration fédérale des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne

Mail:
christine.kilchoer@efv.admin.ch

Le 12 mai 2010

Prise de position sur le programme de consolidation 2011-2013 des finances fédérales (PCO 11/13)

**Mesure n° 708/A2310.0144:
Réduction des contributions en faveur de la sélection végétale et animale**

**Mesure n° 710/A6100.0001:
Réduction des charges d'exploitation d'Agroscope (fermeture du Haras national suisse à Avenches)**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir eu la possibilité de participer à cette consultation même si nous ne faisons pas partie des organisations invitées.

Les deux mesures d'économie susmentionnées – qui font partie du programme de consolidation 2011-2013 – touchent l'ensemble de la filière du cheval. A la suite de leur publication, des représentants importants de la filière du cheval se sont réunis le 15 mars à Berne et ont créé le **Groupe de travail interdisciplinaire „Pferd Schweiz/Cheval Suisse“** dont les objectifs sont d'une part une intervention commune et conjointe dans le cadre de la procédure de consultation et, d'autre part, l'élaboration avec les parlementaires Hans Grunder, Jacques Bourgeois, Hansjörg Walter et Markus Zemp d'une politique nationale du cheval à long terme.

Une collaboration étroite avec L'Union suisse des paysans a été recherchée, car le cheval est un animal de rente agricole qui occupe une place importante dans l'agriculture, et la détention de même que l'élevage de chevaux représentent pour beaucoup d'agriculteurs une branche d'exploitation non négligeable économiquement et à laquelle ils ne peuvent pas renoncer. Pour l'agriculture suisse, le Haras national suisse, centre de compétences et pool de connaissances sur le cheval, est une institution indispensable pour la formation des détenteurs de chevaux, pour la vulgarisation et la promotion de l'élevage.

CHAPITRE I: CONTRIBUTIONS A L'ELEVAGE:

Mesure n° 708/A2310.0144:

Réduction des contributions en faveur de la sélection végétale et animale

1. Introduction et revendication principale

Nous constatons que cette mesure est en contradiction avec les décisions qui ont été prises il y a relativement peu de temps. Avec l'introduction de la nouvelle péréquation financière de la Confédération et la reprise intégrale par la Confédération (avant part des cantons: 50%) des contributions à l'élevage, reprise liée à la nouvelle péréquation, des promesses ont été faites selon lesquelles aucune réduction ne serait imposée dans ce domaine après le changement de système.

Nous soutenons pleinement et entièrement la prise de position de l'Union suisse des paysans, en particulier les arguments concernant la réduction des contributions en faveur de la sélection végétale et animale.

Extrait des arguments de l'USP et de ses organisations membres:

- Les activités de sélection constituent un point central dans le cadre de la stratégie qualité que la Confédération souhaite mettre en place. Elles constituent une base préalable indispensable dans un contexte de plus grande concurrence due à l'ouverture des marchés. Dans ce contexte, il est important de maintenir le niveau actuel de qualité élevé dans les élevages bovins, caprins, porcins, chevalins et ovins suisses.
- Il est faux de vouloir de manière unilatérale exclure de l'aide certaines races ou espèces, comme cela est envisagé au niveau de l'élevage chevalin.

Revendication :

- **La mesure prévue dans le PCO 11/13, Réduction des contributions en faveur de la sélection végétale et animale, doit être catégoriquement rejetée.**
- **L'élevage chevalin ne doit en aucun cas être exclu des contributions**

2. Arguments contre les suppressions/réductions dans l'élevage chevalin

2.1 Importance des contributions à l'élevage

La Suisse a ratifié la convention sur la biodiversité en 1992 et s'est donc engagée à maintenir les races animales locales. La Confédération encourage donc en particulier et avec raison l'élevage du Franches-Montagnes et le soutient financièrement.

La suppression complète prévue dans le rapport sur le programme de consolidation 2011-2013 des contributions aux autres élevages chevalins affaiblit considérablement l'élevage chevalin agricole et entrave la croissance de la branche. A long terme, l'élevage du Franches-Montagnes sera aussi touché par les conséquences de cette mesure et s'en verra affaibli.

Avec le seul versement de contributions pour la préservation des races en faveur de l'élevage du Franches-Montagnes, même la seule race suisse de cheval ne pourra pas être maintenue à long terme. Pour soutenir cette race, une organisation d'élevage forte qui engage des mesures d'élevage ciblées (épreuves de performance, estimations de la valeur d'élevage) est une condition sine qua non. Or, à cet effet, les contributions à l'élevage sont indispensables.

Cette affirmation est aussi valable pour la promotion de l'élevage des autres races de chevaux. L'organisation la plus importante concernée par les suppressions sera la Fédération d'élevage du cheval du sport demi-sang CH qui offre ses services à trois autres organisations. Plus de 50% des poulains sont testés dès l'âge de 3 ans dans des tests en terrain puis plus tard dans des programmes de promotion, donc en conditions d'utilisation. De tels programmes de sélection et d'autres mesures d'encouragement ne sont plus possibles si les contributions venaient à être réduites, voire supprimées (les documents annexés „Beispiele Zuchtfortschritt durch Leistungsprüfungen beim Schweiz. Haflingerverband und beim Zuchtverband CH-Sportpferde“ attestent clairement des effets tangibles de la sélection sur les progrès en matière d'élevage).

2.2 Importance de l'élevage et de la détention de chevaux pour l'agriculture

L'importance de la filière du cheval a été clairement démontrée par l'étude publiée en 2007 "Impact du cheval sur la société, l'environnement et l'économie en Suisse". Le rapport actualisé de l'„Observatoire de la filière suisse du cheval, publié en avril 2010, atteste aussi de l'importance de l'élevage et de la détention de chevaux pour l'agriculture (cf. annexe, ch. 2, page 17-20):

- Animal de rente agricole, le cheval tient une place importante dans l'agriculture. La détention et l'élevage de chevaux est pour un grand nombre d'agriculteurs une branche d'exploitation non négligeable économiquement à laquelle ils ne peuvent renoncer.
- Le cheptel chevalin est estimé à presque 100'000 chevaux; le taux de croissance est d'environ 3% par an.
- Environ 90% des chevaux sont détenus dans l'agriculture. Le recul des exploitations qui détiennent des chevaux est plus faible que celui des exploitations détenant d'autres animaux de rente ; l'élevage et la détention de chevaux est en hausse.
- Environ 10% de la surface agricole utile est utilisée pour les équidés.
- Avec la détention et l'élevage de chevaux, l'agriculture réalise un revenu annuel de CHF 500 millions.
- La détention et l'élevage de chevaux répondent aux exigences de diversification et représentent une forme d'agriculture écologique riche en traditions.
- Le cheval est un animal de rente agricole et appartient à l'espace rural, ce qui est souligné dans l'Ordonnance sur l'élevage qui fait partie de la Loi sur l'agriculture. L'élevage et la détention de chevaux sont de plus en plus répandus dans les régions rurales.
- L'encouragement de la détention de chevaux correspond aussi au développement actuel observé dans l'agriculture européenne et dans laquelle l'élevage de chevaux est salué comme une entreprise économique viable et ménageant l'environnement et est donc soutenu financièrement par l'Etat.

2.3 Conséquences des réductions

Une suppression des contributions pour l'élevage d'équidés met en danger la rentabilité et la compétitivité de l'ensemble de l'élevage chevalin suisse. La qualité de l'élevage en souffrira, étant donné que les instruments de la sélection auront perdu de leur utilité. L'élevage chevalin suisse est une chance importante pour la production agricole, il ne peut cependant maintenir sa qualité et sa compétitivité face aux produits d'importation qu'avec des mesures d'accompagnement adéquates qui ne sont possibles que par le versement de contributions à l'élevage.

Du point de vue de l'élevage et compte tenu de la haute qualité de l'élevage chevalin suisse, les conséquences liées à la réduction des contributions ou à leur suppression auront un impact très négatif sur l'ensemble de la branche:

- Les poulains ne seront plus inscrits dans le herd-book afin d'économiser des coûts désormais plus élevés
- Les poulains seront dès lors inscrits auprès de services du herd-book à l'étranger meilleur marché, étant donné que dans certains pays les offres sont plus attractives grâce au soutien de l'Etat
- Recul des naissances de poulains lié à
- Une diminution de la population chevaline liée à
- Une diminution de la base pour la sélection et les accouplements ciblés
- Recul de l'élevage chevalin en Suisse, recul de l'élevage chevalin agricole
- Production de niche rendue plus difficile, voire fermeture d'exploitations
- L'ensemble de l'élevage chevalin agricole souffrira de cette situation et perdra en importance

- Une carence en matière d'offres de sélection entraînera inévitablement une baisse de la qualité
- L'absence de mesures de soutien du marché entraînera une augmentation des importations de chevaux provenant de pays étrangers dont l'élevage chevalin est soutenu par l'Etat (complication dans le prélèvement de l'impôt de 2,4% lors de l'importation de chevaux ; dans l'exportation par contre 19%).
- Perte de revenus au bénéfice de l'étranger

Revendication:

- **Abandon de la suppression complète des contributions à l'élevage**
- **Les organisations d'élevage reconnues par la Confédération dont les règlements et les standards satisfont aux exigences de l'UE et aux exigences internationales et qui par ailleurs remplissent les prescriptions de l'Ordonnance sur l'élevage ont formellement droit à des contributions à l'élevage.**

2.4 Economies déjà réalisées dans l'élevage chevalin

Depuis 1998, l'Ordonnance sur l'élevage contient un paragraphe selon lequel un montant total de CHF 2'200'000 maximum par an est octroyé à l'élevage chevalin. Or, ce montant n'a jamais été épuisé depuis 1998. Selon une publication de L'Office fédéral de l'agriculture du 26.2.2010 „Contributions 2009 d'encouragement élevage et ventes de bétails“, CHF 1'805'540.00 ont été consacrés à l'élevage chevalin, **ce qui signifie qu'en 2009 déjà 17,93 % des contributions pour l'élevage d'équidés ont été économisés.**

Ces économies sont dues avant tout à l'introduction du seuil de soutien de CHF 30'000 depuis 2009. Au total, jusqu'à présent, ce ne sont pas moins de 16 organisations d'élevage chevalin qui ont perdu leur droit aux contributions. Or, même de telles organisations s'engagent en faveur du maintien des contributions pour l'élevage d'équidés. En plus, la différenciation valable depuis 2009, selon laquelle différents taux sont en vigueur en matière de contributions pour les poulains, pèse aussi dans la balance (différenciation entre estimation de la valeur d'élevage et appréciations génétiques, à savoir réduction des contributions pour les organisations qui selon le pays d'origine de la race ne doivent pas procéder à des estimations de la valeur d'élevage ni à des appréciations génétiques).

On peut supposer qu'au terme de la clôture de la procédure de reconnaissance de 2010 le montant de CH 1,8 million ne sera pas atteint. Autrement dit, en 2010, les économies effectuées dans l'élevage chevalin s'élèveront à plus de CHF 400'000.-.

- **Les économies réalisées jusqu'à présent par la Confédération dans l'élevage chevalin s'élèvent approximativement à 20 %.**

2.5 Autres effets des réductions

En raison du renouvellement de la reconnaissance de 2009, diverses organisations ont déployé d'importants efforts pour adapter leurs règlements relatifs à l'élevage et aux sports. Elles ont parfois intégré les estimations de la valeur d'élevage ou les appréciations génétiques dans leurs programmes d'élevage, bien que selon le livre d'élevage de leur race elles n'y étaient pas tenues. Pour la création de ces bases et l'adaptation des programmes, beaucoup d'argent a déjà été investi de même que beaucoup de travail effectué. La mise à jour de ces systèmes d'élevage causera chaque année des coûts récurrents.

Les réductions auront probablement pour conséquence l'impossibilité pour d'autres organisations de races d'atteindre le seuil de soutien de CHF 30'000.-.

- **D'autres réductions ou même une suppression des contributions pour l'élevage d'équidés représentent pour ces raisons une rupture de confiance.**

Autrement dit, selon l'ampleur des réductions prévues, une organisation en particulier sera „pénalisée“, alors qu'elle a été qualifiée par l'Office fédéral de l'agriculture d'„exemple de fusion réussie entre diverses races“: en 2009, la Fédération suisse des poneys et petits chevaux FSPC a obtenu à nouveau la reconnaissance pour la tenue de livres d'élevage de 24 races différentes et orientations d'élevage. D'autres organisations désirent s'y intégrer et sont en discussion avec la FSPC. L'offre de services attractive, qui repose largement sur le bénévolat, serait en danger en cas d'une non-atteinte du seuil de soutien et son rôle d'instrument d'intégration d'autres races serait affaibli.

Une autre organisation, qui n'atteindrait plus le seuil de soutien, sera probablement l'Association suisse du cheval islandais dont le livre d'élevage est tenu au sein d'une fédération internationale (FEIF) sur un serveur central, avec une estimation de la valeur d'élevage intégrée et institutionnalisée depuis longtemps. La fusion de cette organisation avec d'autres organisations d'élevage (afin d'atteindre à nouveau le seuil de soutien) n'est pas possible en raison des exigences du pays d'origine, l'Islande, et de la FEIF. Cette organisation est une fédération internationale exemplaire tant au niveau de l'élevage que du sport.

Ce ne sont là que deux exemples parmi tant d'autres qui mettent en évidence les conséquences que des économies supplémentaires pourraient provoquer.

- **De précieux instruments seront anéantis par la réduction des contributions, et des systèmes d'élevage orientés internationalement et qui ont fait leurs preuves seront affaiblis.**

2.6 La banque de données centralisée sur le trafic des animaux Equidés est onéreuse

Avec l'introduction de la banque de données sur le trafic des animaux Equidés, les organisations d'élevage chevalin sont confrontées à de nouveaux défis. L'adaptation des programmes (TED, processus, règlements) entraînera inévitablement des coûts d'investissements considérables et un surcroît de travail, en particulier dans la phase d'introduction. Les coûts supplémentaires seront à la charge tant des éleveurs/propriétaires que des organisations.

2.6.1 Des coûts plus élevés pour les éleveurs

L'enregistrement obligatoire en Suisse à partir de 2011 de tous les équidés, associé à l'obligation d'établir un passeport pour équidés et d'implanter une puce électronique dans les poulains, va entraîner des coûts supplémentaires pour les éleveurs tant sous la forme du prélèvement d'une taxe pour la banque de données, d'une taxe pour le service qui émettra les passeports que sous la forme d'une facturation des coûts d'implantation de la puce.

2.6.2 Des coûts plus élevés et davantage de travail pour les organisations d'élevage

- Les organisations d'élevage assument en particulier au début de la phase d'introduction des tâches d'information importantes pour la Confédération (l'identification, l'implantation d'une puce électronique de même que l'obligation d'avoir un passeport pour équidés seront réglées à partir de 2011 dans une ordonnance fédérale et seront ainsi une tâche de la Confédération). Depuis 2009 déjà, ces tâches ont entraîné des surcoûts pour les organisations.
- Les organisations d'élevage sont disposées à reprendre ces tâches. Elles ont déjà activement participé au développement de la banque de données, parfois dans une très large mesure (équipe de projet BDTA Equidés). Les organisations impliquées ont pris tous les coûts à leur charge.
- Dans les organisations d'élevage chevalin beaucoup de travail professionnel est effectué par un grand nombre de bénévoles. Avec les tâches supplémentaires que les organisations d'élevage devront assumer en raison de l'introduction de la banque de données centralisée, la limite de la charge de travail sera alors atteinte. Dans le cas d'une réduction des contributions, la motivation va baisser.
- La banque de données centralisée ne peut couvrir qu'une petite partie des tâches des organisations d'élevage. Des données sur la descendance de même que sur les performances (pour

l'estimation de la valeur d'élevage) ne peuvent par exemple pas être gérées par cette banque ni donc consultées. Les organisations d'élevage devront par conséquent à l'avenir gérer et utiliser deux systèmes parallèles.

- **Il n'est pas judicieux de procéder en plus à des réductions des contributions au moment même de l'introduction de la banque de données pour le trafic d'animaux Equidés qui engendre des surcoûts pour les éleveurs de même qu'un surcroît de travail et des frais supplémentaires pour les organisations d'élevage chevalin. Cette mesure doit être rejetée.**

3. Remarques finales

L'élevage chevalin fournit une précieuse contribution à la biodiversité grâce à la grande diversité de races, associée à un nombre élevé de livres d'élevage des pays d'origine dont les systèmes d'élevage sont très variés.

A cela s'ajoute que l'homme utilise les chevaux différemment des autres espèces d'animaux de rente, ils sont en effet élevés avant tout pour un autre usage que le seul usage alimentaire. Par ailleurs, le type d'utilisation est très différent selon la race de cheval, la tradition et le pays d'origine de l'élevage, ce qui exerce aussi une grande influence sur les systèmes d'évaluation des élevages.

L'importance des réseaux internationaux de différentes organisations suisses d'élevage chevalin est un facteur qui ne doit pas être sous-estimé. Ce travail profite à l'ensemble de la filière du cheval de même qu'à l'administration et au public.

L'enregistrement obligatoire qui entrera en vigueur le 1.1.2011 de tous les équidés en Suisse dans une banque de données centralisée est un grand défi pour les organisations d'élevage chevalin. Elle donne certes la possibilité de répondre de façon optimale aux exigences de l'Ordonnance sur les épizooties, mais pas aux exigences de la tenue du herd-book. Or, la qualité de celle-ci ne sera plus garantie en raison du grand nombre de programmes d'élevage différents et de la multitude de règlements relatifs au livre d'élevage des pays d'origine.

Les efforts déployés actuellement pour établir une politique nationale harmonisée du cheval en Suisse, renforcer la filière du cheval et mieux la positionner est une évolution réjouissante. Les mesures d'économies annoncées le 25 février 2010 ont violemment secoué la filière du cheval et l'ont conduite à la table des discussions. D'autres réductions dans l'élevage chevalin pourraient se révéler contreproductifs et anéantir cet élan porteur de renouveau.

Annexes :

- Impact économique, social et environnemental du cheval en Suisse (pages 17-20)
- Exemples « Zuchtfortschritt durch Leistungsprüfungen »

CHAPITRE II: HARAS NATIONAL SUISSE:

Mesure n° 710/A6100.0001: Réduction des charges d'exploitation d'Agroscope (fermeture du Haras national suisse à Avenches)

1. Situation

Conformément aux articles 147 de la Loi sur l'agriculture et 18 de l'Ordonnance sur l'élevage, la Confédération entretient un haras et lui confie les missions suivantes:

Le Haras national soutient à travers tout le pays la détention et l'élevage du cheval de manière efficace et concurrentielle dans un contexte agricole qui prend également en compte les autres buts fixés par la politique agricole. A cet effet, il prend la fonction d'un centre de compétences qui met à disposition des agriculteurs et des agricultrices, des détenteurs et des détentrices de chevaux, de même qu'aux organisations d'élevage, de détention et d'utilisation, ses infrastructures, ses animaux d'élevage comme l'ensemble de ses connaissances selon les besoins exprimés.

Le Haras accorde une importance particulière à la race des Franches-Montagnes, unique race équine d'origine suisse, à son maintien et à sa promotion afin de garantir la biodiversité.

Depuis le 1er janvier 2008, une collaboration du haras et de la station de recherche agronomique Agroscope Liebefeld-Posieux ALP a été mise en place pour former aujourd'hui l'unité ALP-Haras. La collaboration entre le Haras et la station de recherche ALP, compétente pour tous les autres domaines de la production animale et de la transformation, rend possibles des synergies et offre des chances aux deux institutions. Elle doit permettre de simplifier les procédures parlementaires et administratives.

Le besoin en financement net du HNS budgétisé en 2010 se monte à 5.5 millions de francs suisses. (7 millions de dépenses pour 1.5 millions de recettes). Ce montant représente 0.2% des économies proposées.

2. La filière équine en Suisse

Aspects économiques

Le rapport socio-économique de l'Observatoire de la filière suisse du cheval publié en 2007 et actualisé en avril 2010 montrent clairement que la filière suisse du cheval comme dans tous les pays industrialisés a fondamentalement évolué pendant ces 20 dernières années. La Suisse détient aujourd'hui, à peu de choses près, le même nombre d'équidés (env. 100'000) qu'à l'époque de la mécanisation, au début du 20ème siècle. Le cheval répond aujourd'hui aux besoins d'une activité de loisir proche de la nature et est un trait d'union socioculturel entre la ville et la campagne. Le cheval est un animal de rente agricole et un produit de notre agriculture, même s'il n'est pas principalement un maillon de la chaîne alimentaire. Les chevaux génèrent un revenu pour l'agriculture dans un environnement qui est touché par de très importantes modifications structurelles et, d'une manière générale, dans un contexte de diminutions de recettes. Env. 10% de la surface agricole utile est dédiée à la détention de chevaux en Suisse. En 2009, le chiffre d'affaire de la filière équine est estimé à CHF 1.65 milliards, dont un tiers revient à l'agriculture. La filière équine offre à un grand nombre d'agriculteurs une chance de diversification pour leurs exploitations et de ce fait un revenu complémentaire indispensable (pension pour chevaux, agrotourisme, élevage, etc.). La demande en chevaux est en constante augmentation.

L'étude susmentionnée montre également que les contributions de l'Etat en matière de garde du cheval – par le biais de paiements directs, de contributions à l'élevage, du mandat de prestations du Haras national suisse, du mandat de prestations du CEN, du Sand Schönbühl ainsi que de Jeunesse et Sport - s'élèvent à CHF 33 mio. Les recettes remises aux pouvoirs publics par le biais de la TVA (pensions de chevaux, fourrages, maréchalerie, prestations vétérinaires, transports et manifestations

hippiques), de taxes douanières d'importation et d'impôts (sur les paris et les valeurs en capital) se montent à CHF 86 mio.

Aspects sociaux, pédagogiques et thérapeutiques

Une étude de l'Office fédéral du sport (2008) a montré que les activités équestres n'étaient que peu dépendantes du revenu de l'utilisateur final. Le milieu du cheval s'est beaucoup démocratisé et est fortement imprégné aujourd'hui de jeunes éléments féminins. Toujours plus de jeunes cherchent et apprécient le contact avec cet animal. Les chevaux sont formateurs de la personnalité. Ils développent le sens des responsabilités chez les jeunes. De cette manière, l'activité autour du cheval contribue au maintien d'une bonne santé générale et participe à la recommandation générale d'augmenter le mouvement et le sport en plein air. Les pénitenciers et maisons d'éducation pour les jeunes ont à plusieurs reprises prouvés que les relations régulières avec les animaux, spécialement avec les chevaux ont un effet socialisant. Cet aspect s'applique à tous les jeunes. Le rôle du cheval dans les diverses formes de l'équitation thérapeutique et pédagogique prend de plus en plus d'importance.

Conclusion :

- **Le cheval est un facteur économique important**
- **Le cheval est un moyen pour l'agriculture de se diversifier**
- **La garde des chevaux engendre des recettes pour l'Etat, qui surpassent les dépenses. La garde de chevaux est donc une activité avantageuse pour l'Etat.**
- **Le cheval contribue à la bonne santé de la population. Il fait bouger les personnes qui ne s'adonneraient sinon à aucune activité sportive**
- **Le cheval est utile pour la prévention de la drogue et la thérapie**

3. Arguments pour le maintien du Haras national suisse

Centre de compétences pour le cheval

Le Haras national suisse est le centre de compétences pour la détention et l'élevage du cheval en milieu rural. Il s'est développé pendant ces dernières années en un centre de compétences reconnu sur le plan national comme à l'étranger pour toutes les questions qui concernent la détention et l'élevage du cheval. La force de l'institution repose sur les connaissances de ses collaborateurs et d'un vaste réseau de spécialistes. Vu la diversification de l'agriculture vers la filière du cheval, ces compétences sont de plus en plus sollicitées.

Cette infrastructure chargée d'histoire offre toutes les conditions requises pour des études, des expertises et des services au sens d'un service public orienté vers la clientèle. La proximité des milieux scientifiques et pratiques sont uniques. Les activités du HNS sont d'une importance capitale et précieuse pour la filière. Il va de soi que la recherche dans cette grandeur d'ordre ne peut pas être privatisée. Si la recherche doit être lucrative, on perd l'indépendance et l'objectivité.

Pour les autorités, les organes d'exécution, les écoles, les universités, les fédérations, ainsi que les détenteurs et éleveurs de chevaux, il est nécessaire que la recherche équine et le transfert de connaissances soient neutres et indépendants.

Conséquences de la fermeture du Haras national suisse:

- **La fermeture de ce centre de compétences pour le cheval, avec son réseau multidisciplinaire, serait une perte irrémédiable.**

Formation et formation continue pour les détenteurs et détentrices de chevaux

D'après le nombre de chevaux et de leurs détenteurs, la formation n'arrive malheureusement pas à suivre. Seul un tiers des détenteurs de chevaux du milieu agricole a des connaissances spécifiques

en la matière ce qui provoque presque inéluctablement des problèmes dans le domaine de la sécurité et la protection des animaux. Les agriculteurs sont en principe autorisés à garder des chevaux sur leur exploitation sans donner des preuves sur leurs connaissances spécifiques. La garde et l'entretien d'un animal de grande taille demande une formation solide et comporte un potentiel de conflits (sécurité, éthique, protection des animaux, écologie, espaces de détente).

La nouvelle Ordonnance sur la protection des animaux, entrée en vigueur le 1.9.2008, règle la formation et le perfectionnement des détenteurs de chevaux. Les personnes privées qui détiennent plus de cinq chevaux doivent faire une formation pour recevoir l'attestation de compétences. Les professionnels qui détiennent plus de onze chevaux, doivent posséder un certificat. De tels cours doivent être reconnus par l'Office vétérinaire fédéral (OVF). La formation des instructeurs se fait selon l'ordonnance de l'OVF.

Une telle offre n'était pas encore disponible pour la filière du cheval lors de l'introduction de la nouvelle Ordonnance. Le Haras national a réagi de suite en élargissant son offre de formation existant dans un délai très court et de manière professionnel en l'adaptant aux nouveaux règlements. Il est la première institution accréditée par l'Office vétérinaire fédéral (OVF) pour la mise sur pied de cours obligatoires pour détenteurs de chevaux conformément à l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Jusqu'à ce jour, l'attestation de compétences a été remis à 499 personnes et 375 personnes ont suivi le cours de formation avec certificat Equigarde. Les participants venaient de toute la Suisse.

Au total, 4100 personnes ont suivi des cours au Haras national et la demande dépassait à chaque fois l'offre.

Conséquences de la fermeture du Haras national suisse :

- **Sans le Haras national suisse, l'application de l'Ordonnance sur la protection des animaux ne peut être garantie.**
- **L'offre de cours du Haras national suisse contribue à la sécurité autour du cheval et à la prophylaxie des accidents.**
- **Sans l'offre de cours du Haras national suisse, la professionnalisation durable de la garde du cheval n'est pas assurée.**
- **Des accidents dus à une utilisation inappropriée du cheval peuvent entraîner des suites graves, jusqu'à l'invalidité ou le décès. Une formation conséquente prévient une utilisation inappropriée.**
- **Les dépenses dévolues à la prévention par l'augmentation de la qualité de l'offre de formation sont de l'argent étatique bien investi et justifient les moyens investis par l'Etat.**

Conseils et prestations de services

Le bureau de conseils « Cheval » a été créé il y a dix ans. A part l'élaboration de la documentation des cours pour les détenteurs de chevaux, combiné avec la formation, ce bureau de conseils donne annuellement plus de 500 renseignements divers et en partie importants. Les thèmes traitent l'élevage (génétique, accouplement, sélection) ; garde (comportement, dispositions légales, possibilités de garde, projets de constructions d'écuries, paddocks, pâturage, infrastructure) ; affouragement ; hygiène ; maladies ; accidents ; fécondité et technique de reproduction ; soins aux sabots ; jument d'élevage ; étalon d'élevage ; élevage ; remontes ; chevaux de pension ; gestion d'entreprise ; question juridiques et assurance ; formation du cheval, du cavalier et de l'attaleur.

Plus de 70 expertises exigeantes sur les thèmes de la construction pour la détention de chevaux, dans le domaine cheval et aménagement du territoire ainsi que sur la protection des animaux ont été rédigées. Pour répondre aux nombreuses questions, le centre de compétences a la chance de disposer d'un pool de spécialistes sur place et d'un réseau unique dans la branche.

La vulgarisation agricole classique ne couvre pas les questions relatives au cheval. Il s'ajoute de plus en plus de nouvelles questions plus exigeantes en relation avec l'aménagement du territoire et la mise en pratique de la nouvelle Ordonnance sur la protection des animaux. Le bureau de conseils « Cheval » s'est également spécialisé dans ce domaine, a élaboré des documents proche de la pratique et offre des cours.

Parmi les clients on compte des privés, agriculteurs, éleveurs, étudiants et assurances, et de plus en plus aussi des administrations et des organes de l'exécutive. Des conseillers agricoles, architectes et experts de l'aménagement du territoire profitent également de l'offre.

Le centre de documentation gère plus de 10'000 documents qui sont consultés chaque année par environ 200 étudiants. Il ouvre ses portes également aux privés, fédérations et journalistes.

Conséquences de la fermeture du Haras national suisse:

- **Un réseau précieux et actif sera démantelé.**
- **Un instrument précieux pour l'application de projets de loi sera perdu.**
- **Un soutien indispensable pour la formation des détenteurs et la vulgarisation agricole disparaîtra.**
- **Un nouvel organe de conseils devra être développé pour les agriculteurs. C'est seulement grâce à celui-ci qu'un agriculteur pourra proposer une garde de chevaux conforme aux besoins de ces derniers et répondant à ceux de la clientèle.**
- **Le Bureau de conseils assure le transfert de connaissances aux éleveurs, aux détenteurs et aux autres acteurs de la filière équine, ainsi qu'aux autorités, aux organes d'exécution et à l'administration.**
- **Des tâches spécifiques à la Confédération devront être assurées à l'externe à des coûts plus élevés ou de nouveaux experts devront être engagés.**

Recherche

La recherche au HNS est orientée vers la pratique. Les domaines principaux sont la reproduction et l'élevage, la détention et la protection des animaux ainsi que la prophylaxie. La saisie objective des exemples sur le comportement des chevaux constitue un autre point capital du travail, du fait que le comportement est d'une grande importance pour la sécurité dans la relation quotidienne et de l'entraînement.

Le Haras national a mis en place une collaboration étroite avec plusieurs institutions pour arriver à ses fins. Avec des partenaires comme la Haute école Suisse d'agriculture à Zollikofen, les facultés vétérinaires des Universités de Berne et de Zurich, ainsi que de divers Haras d'Etat et institutions européen, des projets de recherche et de formation sont traités en commun et des connaissances précieuses sont échangées. Cela augmente considérablement la qualité pour la formation professionnelle des vétérinaires et agronomes avec la spécialisation en recherche équines au niveau du Baccalauréat et du Master. - Le réseau de recherche du HNS est aujourd'hui bien établi au niveau national et international et ses publications et contacts contribuent à la renommée de la Suisse sur le plan scientifique. La réunion annuelle du « Réseau de recherche équine » sous le patronat du HNS est une plateforme nécessaire au transfert de toutes ces compétences.

En collaboration avec des partenaires universitaires et privés, des questions sur la recherche sont traités par des étudiants et des collaborateurs scientifiques. Le HNS publie chaque année plus de 70 articles scientifiques et pratiques dans la presse spécialisée et mène à bien une vingtaine de projets de recherche.

Malgré l'adaptation des missions sur le concept actuel, tous les pays européens entretiennent des Haras d'Etat. Le Haras national participe activement à la Fédération de la European State Stud Association, à laquelle 20 Haras d'Etat de 12 pays font partie.

Le HNS dispose du matériel génétique de plus de 60 étalons vivants, (dont 55 de la race Franches-Montagnes) et d'env. 180'000 paillettes de semence congelée dont ¼ de la race Franches-Montagnes. Un centre de reproduction à la renommée internationale fonctionne selon les normes de l'UE et est certifié.

Conséquences de la fermeture du Haras national suisse:

- **Le transfert de connaissances sera appauvri, puisque la passerelle entre recherche et pratique telle que proposée par le haras n'existera plus.**

- **L'offre de formation proposée aux étudiants perdra de son attractivité ; des places de stage avantageuses seront perdues à jamais.**
- **Perte des activités de recherche appliquée sur le cheval, recherche servant à la prévention et tenant compte des aspects économique et de protection des animaux.**
- **Lors de problèmes se posant dans la pratique, il ne sera plus possible d'élaborer des solutions rapidement applicables.**
- **La Suisse perd son seul centre de reproduction aux normes de l'UE.**
- **Le lien avec les Haras d'Etat européens sera coupé et l'échange de nouvelles connaissances au niveau international sera freiné.**

Patrimoine et biodiversité

Une autre tâche du Haras national est le maintien et le soutien de la race franches-montagnes, unique race autochtone suisse. Par le maintien de cette valeur du point de vue socioculturel et génétique, la Suisse remplit les engagements prise lors de la signature du traité international avec l'ONU pour le maintien de la biodiversité de Rio de Janeiro en 1992.

Afin de maintenir la qualité de cette race, divers travaux de recherche sont en cours : recherche génomique, estimation de la valeur d'élevage, test de comportement, maladies héréditaires, recherche du gène du tiqueur, etc. Le programme d'élevage est soutenu par le test en station des étalons approuvés et par d'autres programmes accessoires. Pour la biodiversité, un programme de congélation du sperme des étalons Franches-Montagnes a été développé avec IGOF et Pro Spezie rara et la conservation de sperme congelé de tous les étalons Franches-Montagnes a été élaboré (projet de l'OFAG).

Toutes ces mesures servent à améliorer la compétitivité pour un produit d'exportation dans le cadre de la libéralisation du secteur agricole.

Le Haras national, par le biais de la détention d'étalons, contribue de manière décisive au maintien de la race franches-montagnes, unique race autochtone suisse. Au contraire de l'élevage privé, le Haras national sélectionne aussi, afin de maintenir une diversité génétique, des étalons franches-montagnes issus de lignées moins à la mode, contribuant ainsi à la sauvegarde et à la variété de la race à long terme. Les étalons du Haras sont en outre indispensables dans le domaine de la recherche, de l'enseignement et de la formation.

Conséquences de la fermeture du Haras national suisse:

- **Sans soutien scientifique, l'effectif de la race franches-montagnes est menacé et risque de disparaître.**
- **La compétitivité en pâtit.**
- **Les spécialistes sont d'accord que sans le soutien scientifique, cette race disparaîtra**
- **La Suisse serait en porte-à-faux avec son engagement vis-à-vis de l'ONU sur la question de la biodiversité**

4. Conséquences économiques, questions non résolues

60 personnes travaillent dans les différents secteurs d'activité sur le site d'Avenches. Maréchaux, écuyers, attelers, charrons, palefreniers, vétérinaires, biologistes, ethnologues, ingénieurs, agronomes, historiens et économistes. Ce réseau de spécialistes forme dix apprentis par année et s'occupe d'un grand nombre de stagiaires. La diversité de certaines catégories de métiers parfois très rares fait partie d'un bien culturel national qui mérite d'être conservé.

Les bâtiments du HNS sont classés. Ils sont la marque d'un esprit innovateur et le fruit d'un travail d'ingénieurs de la fin du 19ème siècle. Seul un HNS « vivant » et ses collaborateurs pourront permettre de transmettre cet esprit moderne dans le 21ème siècle. Malgré sa fermeture, les bâtiments du

haras devront être entretenus par la Confédération. La question d'une utilisation autre n'est pas résolue et pourrait engendrer un certain nombre de problèmes.

Conséquences de la fermeture du Haras national suisse:

- **La fermeture entraînera une diminution des places de travail et de formation. Les conséquences concernent également les cantons.**
- **Un patrimoine national sera irrémédiablement perdu.**
- **Sur le plan économique, les dommages seront bien plus importants que les économies de CHF 5,5 mio escomptées.**

5. Conclusions, revendications

Il paraît nécessaire de pouvoir juger des résultats obtenus par l'intégration actuellement en cours dans Agroscope. Les synergies et les mesures de rationalisation doivent être analysés.

Dans sa propre prise de position, l'Union suisse des paysans soutient entièrement nos revendications :

Revendications:

- **La mesure no. 710/A6100.0001: Réduction des charges de fonctionnement d'Agroscope (Suppression du Haras national suisse d'Avenches) est formellement rejetée.**
- **Le Haras national suisse, en tant que centre de compétences pour le cheval, patrimoine et savoir-faire uniques, doit être maintenu.**

La pétition „ Pro haras“ a permis aux détenteurs et aux autres personnes intéressées de s'engager activement contre la fermeture du haras. Ce qu'ils ont fait en nombre.

L'effort déployé actuellement pour établir une politique nationale du cheval, dans le but de renforcer et de positionner la filière, est réjouissant. Les mesures d'économies annoncées le 25 février 2010 ont violemment secoué la filière du cheval et l'ont conduite à la table des discussions. Le groupe de travail interdisciplinaire „Pferd Schweiz/Cheval Suisse“ souhaite maintenir le Haras national suisse comme centre de compétences pour le cheval, pour son aspect patrimonial et son savoir-faire. Il est également souhaité que ce centre de compétences soit renforcé dans le futur.

Groupe de travail interdisciplinaire „Pferd Schweiz/Cheval Suisse“

Politique nationale du cheval – Du cheval à l'éleveur, au détenteur, au cavalier

**Hans Grunder, Conseiller national
Jacques Bourgeois, Conseiller national
Hansjörg Walter, Conseiller national
Markus Zemp, Conseiller national**

**Dr. Hansjakob Leuenberger, président, Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin
Dr. Charles F. Trolliet, président, Fédération suisse des sports équestre
Bernard Beuret, président, Fédération suisse du cheval de la race des Franches-Montagnes**